



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Droit et gestion de la filière  
vitivinicole

de l'Université de Perpignan  
Via Domitia - UPVD

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Droit et gestion de la filière vitivinicole

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-5 Activités juridiques

Demande n° S3LP150008150

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Antenne de Narbonne faculté de droit.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle, ouverte en 2000, a fait l'objet d'un repositionnement en 2011 avec l'ajout au programme de cours de comptabilité et de droit commun des successions et d'un développement dans le domaine viticole en vue d'attirer davantage d'étudiants désirant reprendre l'exploitation familial.

Le cursus proposé permet d'acquérir des connaissances et des compétences multiples en droit appliqué au secteur vitivinicole (social, communautaire, successoral, rural) ainsi qu'en gestion, comptabilité et économie de ce même secteur. Ces enseignements sont complétés par des connaissances en anglais commercial, informatique et fiscalité et commercialisation.

Les métiers visés sont ceux avec des fonctions d'encadrement dans la filière vitivinicole notamment, préparation aux concours de la Fonction Publique - fraudes, consommation -, régisseurs d'exploitation viticole, salariés d'un centre de gestion, cadre d'un organisme bancaire type crédit agricole, salarié d'un organisme d'assurances agricoles, gestion de cave coopérative, salarié de groupement de producteurs, collaborateur d'organisme professionnel de la viticulture.

Les inscrits sont presque tous en formation initiale classique (entre 100 % et 94 % de 2008 à 2011), et proviennent majoritairement de BTS *Viticulture-cœnologie*, *Commerce international*, *Technico-commercial option Vins et spiritueux* (passant de 54 % BTS et 23 % de DUT en 2008 à 92 % BTS, et 4 % L2, en 2012).



Cette licence professionnelle *Droit et gestion de la filière vitivinicole* de l'Université de Perpignan, site de Narbonne, a été pilote dans ce domaine et est l'une des sept licences professionnelles, à l'échelle nationale, dans le domaine du vin. Une seule licence la concurrence directement, celle de l'UFR *Droit et sciences sociales* de l'Université de Poitiers, dont les enseignements ont lieu à Angoulême ; les autres étant essentiellement centrées sur le marketing, la commercialisation du vin et l'oenotourisme.

Le secteur vitivinicole étant en forte mutation et subissant de constante modification réglementaire, la licence professionnelle se place de manière adéquate dans le contexte socio-économique.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le monde vitivinicole subissant ces dernières années de fortes mutations aussi bien technique que réglementaire, se doit de former des cadres et dirigeants ayant des bases solides aussi bien juridiques que comptables et fiscales. Cette spécialité *Droit et gestion de la filière vitivinicole* répond tout à fait aux attentes des professionnels du secteur.

Le programme de la licence professionnelle s'articule en deux semestres équilibrés avec, pour chacun d'entre eux, des unités d'enseignement (UE) : généraliste, spécifique droit vitivinicole, de communication, et UE à caractère pratique, mais bien sûr avec une dominante juridique, puisque sur les 443 heures de la formation 338 heures y sont directement liées. Par ailleurs, le stage et le projet tuteuré tiennent une grande place dans la formation, du fait des différents types d'entreprises dans lesquels ils se réalisent ainsi que par la diversité des thématiques abordées. Ainsi, le programme et sa construction sont tout à fait en adéquation avec ce que l'on peut attendre de la licence professionnelle.

Etant donné la diversité des compétences et des connaissances des étudiants intégrant la licence professionnelle, une première UE (connaissance sur les principes généraux de la filière) de 83 heures permet d'harmoniser le niveau des inscrits.

Les liens avec les milieux professionnels sont multiples. Les enseignements de la spécialité sont confiés à des professionnels dont les fonctions occupées ou leurs compétences, répondent tout à fait aux exigences attendues de la formation, tant par leur qualité que par leur diversité. Il est à souligner une forte dominante juridique : avocat, notaire, inspecteur DGGCRF, inspecteur des impôts. Les partenariats avec des professionnels du secteur privé et/ou du secteur public, se développent au niveau régional. L'objectif est d'augmenter le rayonnement de la licence professionnelle et de renforcer la part de stage se transformant en embauche (un ou deux étudiants seulement par promotion sont dans ce cas). Les cours sont dispensés à 51 % par des professionnels, 13,5 % par des enseignants-chercheurs, 16 % universitaires et le reste par des enseignants d'autres établissements.

Il semble que le conseil de perfectionnement, composé du responsable de la formation, de partenaires professionnels, d'enseignant du conseil pédagogique, de deux étudiants de l'association Medi-Vinalia, ait fait en sorte de corriger la faible attractivité passant de 14 candidats en 2009 à 24 candidats en 2012 avec l'appui des partenariats professionnels et une communication plus lisible. Le conseil de perfectionnement a pour rôle choisir les grandes orientations de la formation, optimiser le dispositif de stage en entreprise pour déboucher sur une embauche.

Pour autant, le rayonnement de la licence bien que meilleur, reste toujours local, les candidats étant principalement issus de la région, et le public en formation continue limité, comme le montre l'effectif de deux inscrits sur les cinq dernières années.

Le pilotage de la spécialité bénéficie d'un conseil pédagogique opérationnel composé de trois personnes : un docteur, un professionnel, un enseignant-chercheur responsable de la formation dont le rôle et les missions sont connus.

Un enseignant est chargé du suivi (contact mail et téléphonique) des étudiants après l'obtention de leur diplôme (un an), les résultats de l'enquête sont analysés, mais la méthodologie de ce travail est peu claire.

Les emplois occupés par les diplômés sont bien dans le secteur vitivinicole (68 %) et majoritairement dans la région Languedoc-Roussillon, et les candidats à cette formation sont majoritairement issus de la région, entre 56 % et 75 % pour les quatre dernières années.



Le suivi de l'insertion professionnelle est bien mené et régulièrement. Ainsi, la durée moyenne de recherche d'emploi oscille entre zéro et six mois, avec un taux d'insertion moyen autour de 70 % sur les trois dernières années. En revanche, 25 % des effectifs poursuivent leurs études majoritairement en se spécialisant en droit.

- Points forts :

- Bon positionnement de la formation.
- Place importante du projet tuteuré et du stage dans la formation.
- Réponse adaptée de la spécialité aux attentes des professionnels du secteur de la filière vitivinicole.
- Mise en place de solides partenariats professionnels conjuguée au développement de la communication au niveau régional.
- Taux d'insertion professionnelle globalement correct, bien qu'assez fluctuant sur la période 2010-2012 (entre 58 et 80 %).

- Points faibles :

- Faible proportion d'étudiants en formation continue.
- Faible diversité des publics (BTS).
- Licence, quoique bien implantée dans la région Languedoc-Roussillon, dispose d'un faible rayonnement national.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé que le conseil de perfectionnement se réunisse à un rythme régulier et au moins une fois par an afin d'être plus réactif face aux problèmes rencontrés par l'équipe pédagogique, tel que l'important taux de poursuite d'études. Il devrait être mis en place rapidement des dispositions pour renforcer l'insertion professionnelle dans le secteur concerné, en développant l'accès par la voie de l'alternance par exemple. Il est attendu de mener des actions afin de promouvoir la formation continue et d'attirer ce public vers la licence professionnelle. La procédure d'analyse des résultats des enquêtes d'insertion professionnelle devrait être détaillée et la méthodologie plus lisible.

L'établissement pourrait valoriser davantage la formation au niveau national.



# Observations de l'établissement

## Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Spécialité : Droit et gestion de la filière vitivinicole

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-5 Activités juridiques

Demande n°S3LP150008150

## Réponse à l'évaluation

La réponse aux recommandations pour l'établissement dans le rapport d'évaluation peut se décomposer en cinq points:

### 1) Le Conseil de Perfectionnement

Il se réunira désormais deux fois par an. Une première réunion aura lieu en janvier pour tirer un bilan du premier semestre (résultats aux examens, état d'avancement des projets tuteurés...) et une autre en juillet afin de tirer un bilan définitif de l'année (résultats des examens du deuxième semestre, bilan des stages et des projets tuteurés, attributions éventuelles de cours, résultats de la sélection des dossiers pour la rentrée suivante, point sur le partenariat...)

### 2) Le renforcement de l'insertion professionnelle au moyen de l'ouverture de la licence à la voie de l'alternance

L'Université de Perpignan est en train de créer (janvier 2015) avec six autres établissements d'enseignement supérieur (COMUE-Languedoc-Roussillon), un CFA interuniversitaire permettant d'héberger des formations en apprentissage. L'objectif du Service de Formation Continue est pour la rentrée 2015 de pouvoir accueillir des apprentis dans cette formation. Cet accueil demandera une adaptation du parcours de formation permettant la mise en place de l'alternance. La promotion sera faite auprès des réseaux de l'apprentissage par le CFA régional et par l'UPVD. De la même façon, des contrats de professionnalisation pourront être accueillis.

### 3) Les actions visant à promouvoir la formation continue

Le Service de Formation Continue assure la gestion administrative des publics demandeurs d'emploi ou salariés. Notre licence bénéficie depuis 10 ans du soutien du Conseil régional pour l'accueil et la prise en charge financière de demandeurs d'emploi. Pour ce qui est des salariés, le Service de Formation Continue communique auprès des anciens stagiaires ayant suivi la formation, des organismes financeurs et des entreprises ayant accueillis des stagiaires. La promotion de cette action est réalisée auprès des réseaux prescripteurs de la formation continue et des plateformes d'emploi de la région LR. En parallèle, une communication spécifique est mise en place auprès de notre réseau de professionnels. Il conviendra à l'avenir de mieux les informer afin de promouvoir la formation continue au sein de notre Licence. Une nouvelle stratégie de communication sera élaborée à partir d'une discussion au sein du Conseil de Perfectionnement.

### 4) La procédure d'analyse des résultats des enquêtes d'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle se trouve au cœur de notre suivi et fait l'objet de toute notre attention.

Il s'agit d'analyser, en premier lieu, le taux d'insertion un an après l'obtention du diplôme. Les résultats sont globalement satisfaisants avec un taux de 80% pour la promotion 2010 et 70% pour la promotion 2011. Le taux d'insertion est à la baisse pour la promotion 2012 (58.3%) mais il convient de noter que l'enquête a été réalisée en avril 2013, soit seulement 9 mois après l'obtention de la Licence. L'on peut donc supposer que ce taux s'est amélioré au cours des trois mois suivants.

Il s'agit en second lieu de concentrer notre analyse sur les emplois occupés dans le secteur vitivinicole par les trois dernières promotions: 68% de nos étudiants travaillent dans ce secteur. L'analyse se détaille par la suite en fonction des caractéristiques de l'entreprise et des fonctions occupées. S'agissant du premier critère, nos étudiants sont principalement embauchés (27.2%) dans des domaines (PME), 22.7% travaillent dans une exploitation familiale et 13.6% sont en cave coopérative. Concernant le critère des fonctions occupées, nous avons remarqué que 22.7% deviennent chef de l'exploitation familiale, 13.6% sont vendeurs et 9% exercent des fonctions d'ouvrier agricole.

Outre le secteur vitivinicole, les emplois répertoriés par les enquêtes touchent un secteur proche, l'agriculture (13.6%) pour lequel nos étudiants peuvent également faire valoir utilement leurs compétences acquises dans la Licence. Toujours à propos des fonctions occupées, nous cherchons à savoir la répartition CDD-CDI. Sur l'ensemble des secteurs les résultats sont positifs avec 63.6% qui sont en CDI contre 18.1% en CDD, 18.1% n'ayant pas donné de réponse sur ce point.

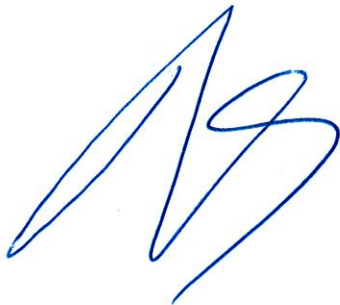
En troisième lieu, une analyse géographique des emplois occupés est menée. Ces emplois sont en grande majorité situés dans la région Languedoc-Roussillon (68.1%) ce qui tend à démontrer que la Licence est bien implantée dans ce bassin d'emploi.



En quatrième lieu, nous nous intéressons à la recherche d'emploi. Il est à remarquer que peu d'étudiants sont, au moment de l'enquête, en situation de recherche d'emploi : aucun dans les promotions 2010 et 2011 et 2 dans la promotion 2012. Concernant cette dernière promotion les deux étudiants en recherche d'emploi ont travaillé en CDD dans le secteur vitivinicole entre juillet 2012 et avril 2013. La durée moyenne de recherche d'emploi est inférieure ou égale à 10 mois. Il convient de remarquer que 27.2% des étudiants en situation d'emploi occupent des fonctions immédiatement après l'obtention du diplôme.

#### 5) La valorisation de la licence au niveau national

Afin de valoriser la licence, le Conseil de Perfectionnement a décidé de mettre en place un certain nombre d'outils. Ainsi, un site internet vient d'être créé. Visible à l'adresse <http://licenceviticole.wordpress.com/> , il offre à la licence une visibilité nationale dans la mesure où il présente l'ensemble de la formation, ses débouchés mais aussi les modalités de candidature. Il a également été décidé de monter un « clip vidéo » afin de faire la promotion de la licence et de le déposer sur le site d'hébergement de vidéo Youtube. Par ailleurs notre formation est référencée par Vitijob ce qui nous permet d'avoir une visibilité au plan national sur le secteur vitivinicole. Nous envisageons également d'envoyer les plaquettes de Licence à l'ensemble des IUT Carrières Juridiques ce qui pourrait nous permettre d'élargir nos publics.



Le Président de l'Université,  
Fabrice LORENTE